



ENQUÊTE NATIONALE DE PRÉVALENCE DES INFECTIONS ASSOCIÉES AUX SOINS ET DES TRAITEMENTS ANTI-INFECTIEUX EN ETABLISSEMENT DE SANTE, MAI-JUIN 2022

Information au patient hospitalisé

Vous êtes hospitalisé dans un service de notre établissement de santé.

Selon les recommandations du Ministère de la Santé et afin de renforcer la qualité des soins prodigués dans nos services, une étude sur les infections nosocomiales, c'est-à-dire contractées lors de l'hospitalisation, a lieu dans l'ensemble des établissements publics et privés français, un jour donné entre le lundi 16 mai et le jeudi 30 juin 2022. Commanditée au niveau Européen par l'*European Center For Diseases Control (ECDC)*, cette étude est coordonnée au niveau national par Santé Publique France et le réseau des Centres d'appui pour la prévention des infections associées aux soins (CPias).

DÉROULEMENT DE L'ÉTUDE

Cette étude requiert le recueil d'informations médicales et épidémiologiques à l'aide d'un questionnaire standardisé, chez les personnes qui ont été présentes dans l'établissement le jour de l'enquête. Ce recueil d'information est réalisé par le personnel soignant de l'établissement de santé. Cette étude se base sur un recueil de données relatives aux patients, issues de leur dossier médical : âge et sexe, données sur le séjour du patient ainsi que des données portant sur les éventuelles infections nosocomiales et les traitements anti-infectieux prescrits aux patients. Les données collectées font l'objet d'un traitement statistique au niveau régional et national menée par Santé publique France.

Cette enquête nécessite l'informatisation de données médicales vous concernant. Toutefois, les données permettant de vous identifier directement (nom, prénom) ne sortiront pas de l'établissement où une anonymisation sera réalisée. Seul l'établissement de votre hospitalisation le jour de l'enquête détient les données permettant de vous identifier directement.

VOS DROITS

La participation à cette étude n'est pas obligatoire. Vous pouvez vous opposer à la transmission de vos données, sans que cela n'influence la qualité des soins qui vous seront prodigués. Vous pouvez également demander l'accès à vos données, en demander la rectification ou la limitation du traitement.

Les modalités d'exercices de ces droits ainsi que des informations complémentaires sur le traitement de données à caractère personnel mis en œuvre pour cette étude, sont détaillées dans l'annexe intitulée « Traitement des données » de ce document.



Traitement des données

Responsable du traitement

Santé publique France est responsable du traitement des données à caractère personnel mis en œuvre pour la réalisation de l'étude.

Base légale du traitement

Ce traitement de données est fondé sur la réalisation d'une mission d'intérêt public.

Caractère obligatoire

Le traitement de données n'est pas obligatoire.

Données collectées

Le traitement porte sur les données à caractère personnel relatives aux patients hospitalisés dans les établissements de santé au cours de la période d'étude du 16 mai 2022 au 30 juin 2022. Les données collectées à partir de leur dossier médical sont les suivantes : âge, sexe, date d'admission dans l'établissement, facteurs de risque d'infection, dispositifs invasifs, site anatomique de l'infection, microorganismes isolés de l'infection, résistance des micro-organismes à certains antibiotiques, traitements anti-infectieux prescrits au patient.

Destinataires des données :

Une équipe en charge du recueil des données sera mise en place dans chaque établissement de santé participant. Elle effectuera le recueil des données à partir des dossiers médicaux des patients.

Les données collectées seront saisies et conservées de façon sécurisée dans une application de Santé publique France (PreVIAS). Les CPIAS, relais de l'enquête au niveau régional, seront également utilisateurs de l'application. Seuls les agents compétents de l'équipe en charge de l'enquête dans les établissements et Santé publique France y accéderont à des fins d'analyse.

L'ECDC recevra, pour la réalisation de ses missions de surveillance européenne, une partie des données collectées sans la mention de l'établissement participant.

Durée de conservation des données collectées

Les données collectées sur les questionnaires sur support papier seront conservées pendant toute la période d'enquête et seront détruites le 31 décembre 2022.

Droits des personnes sur leurs données

Droit d'opposition :

Conformément aux dispositions de l'article de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez exercer votre droit d'opposition au traitement de vos données ou des données de la personne dont vous êtes représentant légal, en vous adressant au délégué à la protection des données de cette agence : dpo@santepubliquefrance.fr et mentionner : « ENP-ES 2022 ».

Droit d'accès, de rectification, de limitation :

Conformément aux dispositions des articles et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez selon ces mêmes modalités exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation du traitement de vos données.

Contact délégué à la protection des données

Pour toute information sur le traitement de vos données par Santé publique France, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de cette agence : dpo@santepubliquefrance.fr.

Réclamation auprès de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL)

Si vous estimez que les droits sur vos données ne sont pas respectés par Santé publique France, vous pouvez déposer une plainte auprès de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL).